

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2322

29 octobre 2010

SOMMAIRE

Actor General Partner S.à r.l.	111422	Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	111455
Actor General Partner S.à r.l.	111422	Elite Print S.A.	111443
AMEVA International S.A.	111425	Enton 2 S.à r.l.	111455
Antarex International S.A.	111415	Fin Po S.A., SICAR	111456
Atlantic Real Estate Company S.A.	111423	Fluinvest S.A.	111456
BAEK-IMMO FinCo 1 S.à r.l.	111426	Gea S.A.	111456
BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l.	111426	Goo Goos S.à r.l.	111445
Beltone MidCap Management S.A.	111425	GSC European Credit Fund	111450
BJ General Holdings	111446	Immo-Alma S.A.	111440
Boucherie-Charcuterie KONTER S. à r.l.	111423	IP Network International S.A.	111456
Brown Holding S.A.	111431	Konter Sàrl	111423
Brown Holding S.A.	111431	Novator Telecom Poland II S.à r.l.	111410
Cipafin S.A.	111434	Ocean Wave S.à r.l.	111431
Clairam S.A.	111434	Oriflame Cosmetics S.A.	111435
Collineo Holding S.à r.l.	111413	PayPal 2 S.à r.l.	111440
Collins du Marquisat Patrimoine S.A. ...	111435	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ...	111437
Collins du Marquisat Patrimoine S.A. ...	111443	Picard Bondco	111410
Collins du Marquisat Patrimoine S.A. ...	111437	S&H Holding S.A.	111450
Collins du Marquisat Patrimoine S.A. ...	111437	Silicium Trading S.A.	111443
Collins du Marquisat Patrimoine S.A. ...	111440	Sodevim	111426
Collins du Marquisat Patrimoine S.A. ...	111440	SODEVIM, société de gestion de patrimoi- ne familial	111426
Compagnie Immobilière de Gestion de Pa- trimoine S.A.	111443	Sparkling GC S.C.A.	111413
Conessa S.A.	111443	Traviata Holding S.A.	111431
Confira Financière S.A.	111446	Tufnell Park S. à r. l.	111434
Corporate Credit (Europe) S.A.	111431	Tufnell Park S. à r. l.	111455
Cubros S.A.	111446	Unica Holding S.A.	111415
Delphirica Investments S.à r.l.	111446	Varcas S.A.	111447
Druster HoldCo S.à r.l.	111447	Wynnchurch Transportation & Logistics S.à r.l.	111415
Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	111455	Xtreme (Luxembourg)	111422
Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	111455	Xtreme (Luxembourg)	111415

Picard Bondco, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.899.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 17 septembre 2010.

En date du 17 septembre 2010 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Eric VANDERKERKEN, en tant que Commissaire aux comptes de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 en tant que Réviseur d'entreprise agréé de la Société et ce avec effet immédiat.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010127586/19.

(100144867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Novator Telecom Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 108.272.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of September.

Before Maître Martine Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Novator One L.P, incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner Novator Cayman Limited, with registered office at Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs. Anna-Kreeta Rantamaa, lawyer, residing in Luxembourg-city, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 13, 2010, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party are the sole partner of NOVATOR TELECOM POLAND II S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, on May 18th, 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1039 dated October 14, 2005 (the Company). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary in Luxembourg, on October 27th, 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 380 dated February 21st, 2006.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of the first paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation.
2. Micellaneous.

III. The Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend the Article 11 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers.

The following matters require the unanimous approval of all of the managers of the Company:

(A)(I) the grant or creation of any new Encumbrance over or in respect of any of its assets other than an Encumbrance which is usual for it to incur in the ordinary course of its business on arm's length terms and does not (when aggregated with any other Encumbrance, guarantee and debt) exceed two hundred thousand Euros (€200,000) in value;

(II) the giving of any new guarantee in respect of any obligation of any person other than a guarantee which is usual for it to incur in the ordinary course of its business on arm's length terms and does not (when aggregated with any other Encumbrance, guarantee and debt) exceed two hundred thousand Euros (€200,000) in value;

(III) any debt, borrowings or contingent liabilities in addition to the debt, borrowings or contingent liabilities entered into or incurred prior to 20 July 2010 unless:

(i) such additional debt, borrowings and/or contingent liabilities are entered into on arm's length terms;

(ii) the aggregate principal amount of all such debt, borrowings and/or contingent liabilities is less than or equal to two hundred thousand Euros (€200,000); and

(iii) prior to the Company incurring any such additional debt, borrowings and/or contingent liabilities, the Initial General Partner shall have consulted with the Straumur Investors and procured that the Company offer the Straumur Investors the opportunity to advance a loan to the Company in an equal amount and on substantially the same terms as the additional debt, borrowings and/or contingent liabilities that the Company proposes to incur;

(IV) trade, carry on any business, own any assets or incur any new liabilities,

except in the case of A(I), (II), (III) or (IV) above for or in relation to (whether directly or indirectly):

(i) the ownership, holding, sale, transfer, or other disposition of any of its assets; and

(ii) any professional fees and administration costs incurred by the Company in the ordinary course of its business;

(B) any amendments to this Article 11 (A) above.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

In this Article, the following terms have the meanings set out below:

"Encumbrance" means any third party right or other encumbrance (including any option or rights of pre-emption) and any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, or other security interest securing any obligation of any person or any other agreement or arrangement having a similar effect;

"Initial General Partner" means Novator Cayman Limited or its successor for the time being as general partner of Novator One LP;

"Straumur Investors" means STRB Investments I S.à r.l. and Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) Novator One L.P, constituée dans les Iles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son l'Associé General Novator Cayman Limited, ayant son siège social à Ugland House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représenté par Madame Anna-Kreeta Rantamaa, juriste, demeurant à Luxembourg-Ville en vertu d'une procuration daté de Luxembourg, le 13 septembre 2010, qui, après avoir été signées ne varietur par le mandataire le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lequel comparant, par leur mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

II. I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "NOVATOR TELECOM POLAND II S.à r.l.", R.C. B Numéro 108 272, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1039 du 14 octobre 2005 (la société). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire à Luxembourg, le Octobre 27, 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 380 en date du 21 février, 2006.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 11 des statuts.

2. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pri ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 11 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Article 11:"

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Les sujets suivants nécessitent l'approbation unanime de tous les gérants de la Société:

(A) (I) l'octroi ou le création de toute nouvelle Charge au cours ou à l'égard de l'un de ses biens sauf une Charge qui est habituelle pour engager ca dans le cours normal de ses activités à des conditions de pleine concurrence et de ne pas (cumulée avec toute autre charge, garantie et la dette) dépasser deux cent mille Euros (€ 200.000) en valeur;

(II) l'octroi de toute nouvelle garantie à l'égard de toute

obligation de toute autre personne autre qu'une garantie qui est habituelle pour engager ca dans le cours normal de ses activités à des conditions de pleine concurrence et de ne pas (cumulée avec toute autre Charge, la garantie et la dette) dépasser deux cent mille Euros (€ 200.000) en valeur;

(III) toutes dettes, emprunts ou engagements conditionnels, en plus de la dette, emprunts ou engagements conditionnels conclus ou encourus avant le 20 juillet 2010, à moins que:

(i) de telles dettes supplémentaire, emprunts et/ou engagements conditionnels soient conlus à des conditions de pleine concurrence;

(ii) le montant total principal de toutes ces dettes, emprunts et/ou d' engagements conditionnelles est inférieur ou égal à deux cent mille Euros (€200,000); et

(iii) avant que la Société contracte de telles dette supplémentaires, emprunts et/ou engagements conditionnelles, l'Associé Général Initial doit avoir consulté les Investisseurs Straumur et procurer que la Société offre aux Investisseurs Straumur l'opportunité d'avancer un prêt à la Société pour un montant égal et sur substantiellement les mêmes termes que la dette supplémentaire, des emprunts et/ou de engagements conditionnelles que la Société se propose de contracter;

(IV) le commerce, l'exploitation de toute activité commerciale, la détention de tout actif ou contraction de toute nouvelles dettes;

excépté dans le cas de A(I), (II), (III) or (IV) ci-dessus pour ou en relation avec (que ce soit directement ou indirectement):

(i) la propriété, la détention, la vente, le transfert, ou autre aliénation de l'un de ses actifs; et

(ii) tout les honoraires professionnel et frais administratifs engagés par la Société dans le cours normal de ses activités;

(B) toutes modifications de cet article 11 (A) ci-dessus.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient ou non Associés.

Dans le présent article, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous:

"Charge" désigne tout droit de tiers ou autre charge (y compris toute option ou des droits de préemption) et toute hypothèque, charge (fixe ou flottante), gage, nantissement ou autre sûreté garantissant l'obligation de toute personne ou toute autre accord ou arrangement ayant un effet similaire; "l'Associé Général Initial" désigne Novator Cayman Limited ou de son successeur pour le moment tant que general partner de Novator One L.P.; "Investisseurs Straumur" désigne STRB Investments I S.à r.l. et Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.

Frais

Le montant total des frais, des rémunérations et charges qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte notarié rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. À la demande des mêmes parties comparantes, il est indiqué

que, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra. Le document ayant été lu au représentant des parties comparantes, a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A.-K. Rantamaa et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40675. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127343/157.

(100144932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Collineo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.421.

Auszug aus der Beschlussfassung der Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. August 2010

Mit sofortiger Wirkung wird Herr Dirk Bergander Geschäftsführer, geboren am 2. Dezember 1967 in Gelsenkirchen, Deutschland, wohnhaft in Waldsaum 109, 45134 Essen, zum Geschäftsführer benannt. Sein Mandat läuft auf eine unbegrenzte Zeit.

Dortmund, den 30. August 2010.

Für beglaubigten Auszug

Collineo Holding S.à r.l.

Dirk Bergander

Référence de publication: 2010127909/16.

(100144740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Sparkling GC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.424.

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Lionel CREPPE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant SPARKLING CAPITAL PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144350 (le "Gérant"), de SPARKLING GC S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 399 du 24 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B, numéro 144.424 (la Société),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision du Gérant, en date du 20 août 2010.

Un extrait du procès-verbal desdites décisions, après avoir été signé ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu du prédit pouvoir, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées, consistant en (i) trois cent (308) actions de classe A et (ii) une (1) action de classe B détenues par les Actionnaires Commanditaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (les "Actions de Commanditaires"), et (iii) une (1) action de commandité de classe M détenue par l'Actionnaire Commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (l' "Action de Commandité").

II.- Qu'aux termes des articles 5.3 et 5.4 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) composé de un million (1.000.000,-) d'actions, sous la forme d'Actions de classe A ou de classe B, ayant une valeur nominale par action de cent euros (EUR 100,-) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 7 janvier 2010 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 20 août 2010 et conformément à l'article 5.4 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, d'un montant total de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à sept millions trente et un mille euros (EUR 7.031.000,-) par la création de soixante-dix mille (70.000) nouvelles actions de classe A (les "Actions Nouvelles") ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- la société W&K CONSUS EUROPE LTD, une société de droit chypriote, ayant son siège social au 29 A, Annis Komminis Street, Ncosia, Chypre, et enregistrée auprès du registre de commerce de Nicosie sous le numéro HE 108517, à hauteur de soixante mille (60.000) Actions Nouvelles de classe A d'un montant total de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-);

- la société SPARKLING CAPITAL LIMITED, une société de droit de Hong-Kong, ayant son siège social à Dah Sing Life Building, 99 Des Vœux Road Central, 11^{ème} étage, à Hong Kong, à hauteur de dix mille (10.000) Actions Nouvelles de classe A d'un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-)

W&K CONSUS EUROPE LTD et SPARKLING CAPITAL LIMITED sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les montants de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) et d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) ont été souscrits par les souscripteurs pré-désignés et libérés intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version anglaise et dans la version française:

Version anglaise:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at seven million thirty-one thousand Euros (EUR 7.031,000,-) divided into seventy thousand three hundred and ten (70.310) limited shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100,-), consisting in (i) seventy thousand three hundred and eight (70.308) class A limited shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100,-) and (ii) one (1) class B limited share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100,-) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), and (iii) one (1) class M unlimited share held by the General Shareholder (the "Unlimited Share") (Action de Commandité) with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100,-)."

Version Française:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à sept millions trente et un mille euros (EUR 7.031.000,-), divisé en soixante-dix mille trois cent dix (70.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), consistant en (i) soixante-dix mille trois cent huit (70.308) actions de classe A et (ii) une (1) action de classe B détenues par les Actionnaires Commanditaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (les "Actions de Commanditaires"), et (iii) une (1) action de commandité de classe M détenue par l'Actionnaire Commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (l' "Action de Commandité")."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

DANT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. CREPPE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. LAC/2010/39948. Reçu cent cinquante euros 75,00 € Amendes: 75,00 €/150,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127427/90.

(100145064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Antarex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.257.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 Septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Eric Scussel résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat.

- De coopter comme nouvel administrateur de catégorie B, avec effet immédiat, Monsieur Leonardo Mocchi, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Société Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010127653/18.

(100145200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Unica Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.658.

Le Bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127458/10.

(100144762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Wynchurch Transportation & Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.398.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010127466/13.

(100144522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Xtreme (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.024.

In the year two thousand and ten, on the third day of September,

Before Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held a general meeting of the sole shareholder and sole non-voting mandatory redeemable preferred shares holder of XTREME (LUXEMBOURG), a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster dated October 4th, 2006, published in the Mémorial C N° 2317 dated December 12th, 2006, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B121024 (the “Company”).

There appeared

the sole shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”);

Here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

(i) the 414 ordinary shares and the 414 non-voting mandatory redeemable preferred shares held by the Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase in the share capital of the Company by a total amount of USD 2,000, so as to raise it from its current amount of USD 82,800 to USD 84,800, by the issue of 10 new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 100 each and the creation and issue of one additional class of non-voting mandatory redeemable preferred shares consisting of a total of 10 non-voting mandatory redeemable preferred shares of the Company with a nominal value of USD 100 each, subject to the payment of a global share premium of USD 11,849,840

2. Subscription to, and allocation and payment of, 10 new ordinary shares of the Company and 10 non-voting mandatory redeemable preferred shares by the sole shareholder of the Company with a contribution in cash of an amount of USD 11,851,840

3. Subsequent amendment of articles 6 and 19 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company and the creation of the new class of non-voting mandatory redeemable preferred shares

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of USD 2,000, so as to raise it from its current amount of USD 82,800 to USD 84,800, by the issue of 10 new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 100 each and the creation and issue of one additional class of non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Non-Voting MRPS”) consisting of a total of 10 Non-Voting MRPS of the Company, namely class L Non-Voting MRPS, with a different Preferred Dividend per Non-Voting MRPS (as defined in the articles of association of the Company) (the “Additional Class of Non-Voting MRPS”), with a nominal value of USD 100 each, subject to the payment of a global share premium of USD 11,849,840, the whole to be fully paid-up by the Sole Shareholder with a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase in the share capital of USD 2,000 and the payment of the global share premium of USD 11,849,840 by the Sole Shareholder with a contribution in cash for an amount of USD 11,851,840 (the “Contribution”).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy-holder, thereupon declared:

- to subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of USD 1,000, and therefore to fully subscribe to 10 ordinary shares of the Company;

- to subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of USD 1,000 and as a consequence to the Additional Class of Non-Voting MRPS, subject to the payment of the global share premium of USD 11,849,840, as follows:

- 10 Class L Non-Voting MRPS, with an attached share premium of USD 11,849,840;

the whole being fully paid-up with the Contribution.

As a result, all the 10 ordinary shares and all the 10 Non-Voting MRPS have been fully paid up with the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution having been fully carried out and the required payment made, the Sole Shareholder resolved to amend articles 6 and 19 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 84,800 (eighty-four thousand eight hundred US dollars) divided into the following classes of shares:

- 424 (four hundred and twenty four) ordinary shares (“Ordinary Shares”);
- 45 (forty-five) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”);
- 45 (forty-five) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”);
- 32 (thirty-two) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”);
- 48 (forty-eight) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”);
- 32 (thirty-two) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class E MRPS”);
- 48 (forty-eight) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class F MRPS”);
- 44 (forty-four) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class G MRPS”);
- 44 (forty-four) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class H MRPS”);
- 33 (thirty-three) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class I MRPS”); and
- 33 (thirty-three) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class J MRPS”);
- 10 (ten) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class K MRPS”);
- 10 (ten) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the “Class L MRPS”)

(the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS, the Class J MRPS, the Class K MRPS and the Class L MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”; all the non-voting mandatory redeemable preferred shares, whatever their class, are hereinafter referred to as “Non-Voting MRPS”; the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”; and the holders of the Ordinary Shares and/or Non-Voting MRPS are hereinafter collectively referred to as the “Shareholders”).

All the Shares have a nominal value of USD 100 each and are fully paid-up.

All the Shares are in nominative form.

Non-Voting MRPS are vested with identical voting rights.

A Shareholders’ register shall be kept by the Company at its registered office. The Shareholders’ register shall mention the name and the address of each Shareholder as notified by that Shareholder to the Company, the number of the Shares held by each Shareholder, the amount paid-up on each Share, and, as the case may be, the date and details of any Share transfer or conversion. Each Shareholder shall notify in writing to the Company its address and any change thereof.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Share premium paid on Ordinary Shares or Non-Voting MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Share share premium account (the “Ordinary Share Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares;
- any share premium paid on a Non-Voting MRPS shall be booked in a Non-Voting MRPS share premium account (the “Non-Voting MRPS Share Premium Account”) specific to the Class of MRPS to which that Non-Voting MRPS belongs and such share premium shall remain attached to that Class of MRPS.”

“ **Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

The net profit of the Company may be distributed by the general meeting of the Shareholders as follows:

Each year, 5% (five percent) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP, (the "Available Profits") each Non-Voting MRPS holder is entitled to:

i.a first cumulative preferred dividend per Non-Voting MRPS it/he holds (the "Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS", the aggregate of the Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS being referred to as the "Cumulative Preferred Dividend") equal to 1% (one percent) of the nominal value or par value of that Non-Voting MRPS; such dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year; and

ii.a preferred dividend per Non-Voting MRPS it/holds (the "Preferred Dividend per Non-Voting MRPS", the aggregate of the Preferred Dividend per Non-Voting MRPS being referred to as the "Preferred Dividend") equal to an amount equal to a fraction, the numerator of which equals to, in the case of Classes A to J MRPS:

98% (ninety-eight percent) of any income and/or gain, whether direct or indirect, generated by the asset(s) financed by the Class of that Non-Voting MRPS,

less any expenses (including write-down in value) in relation with these financed asset(s)

less any part of general expenses as allocated to these financed asset(s) proportionally to the respective value of these financed assets in the total assets of the Company;

in the case of Class K MRPS:

99% (ninety-nine percent) of any income and/or gain, whether direct or indirect, generated by the asset(s) financed by the Class of that Non-Voting MRPS,

less any expenses (including write-down in value) in relation with these financed asset(s)

less any part of general expenses as allocated to these financed asset(s) proportionally to the respective value of these financed assets in the total assets of the Company;

and in the case of Class L MRPS:

99% (ninety-nine percent) of any income and/or gain, whether direct or indirect, generated by the asset(s) financed by the Class of that Non-Voting MRPS,

less any expenses (including write-down in value) in relation with these financed asset(s)

less any part of general expenses as allocated to these financed asset(s) proportionally to the respective value of these financed assets in the total assets of the Company;

the denominator of which equals to the number of outstanding MRPS (in that Class of MRPS);

less the amount of the Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS; such Preferred Dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

The Cumulative Preferred Dividend shall be increased by the amount of the Cumulative Preferred Dividend that has not been distributed, whether in full or in part, over the past financial years.

Should the Available Profits reduced by the amount of the Cumulative Preferred Dividend, be sufficient to distribute the Preferred Dividend, in whole or in part, and the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders, take no distribution resolution with respect to such Preferred Dividend, the amount of the Preferred Dividend that should have been distributed to the holders of the Non-Voting MRPS, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Non-Voting MRPS reserve account (the "Non-Voting MRPS Reserve Account") specific to the Class of MRPS to which that Non-Voting MRPS belongs and such reserve shall remain attached to that Class of MRPS.

After either (i) distribution of the Cumulative Preferred Dividend and distribution of the Preferred Dividend or (ii) distribution of the Cumulative Preferred Dividend and allocation of the Preferred Dividend to the Non-Voting MRPS Reserve Account, the remainder of the Available Profits may be distributed to the holders of Ordinary Shares.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken during a general meeting of one or more shareholders present or represented and holding more than half of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares he/they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Each holder of Ordinary Share(s) is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the Ordinary Shares in proportion of the Ordinary Share(s) he holds in the Company"

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial deed, have been estimated at about four thousand six hundred Euros (4,600.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société XTREME (LUXEMBOURG), une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2006, publiée au Mémorial C, N° 2317 du 12 décembre 2006, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.024 (la «Société»).

A comparu

l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»),

ici représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 414 actions ordinaires et les 414 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote détenues par l'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été préalablement informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.000 USD, pour le porter de son montant actuel de 82.800 USD à 84.800 USD, par l'émission de 10 nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 100 USD chacune et par la création et l'émission d'une classe supplémentaire d'actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de la Société consistant en un total de 10 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale de 100 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 11.849.840 USD;

2. Souscription, allocation et paiement des 10 nouvelles actions ordinaires de la Société et 10 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de la Société par l'actionnaire unique de la Société par un apport en numéraire d'un montant de 11.851.840 USD;

3. Modification subséquente des articles 6 et 19 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société, ainsi que la création d'une nouvelle classe d'actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote.

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.000 USD pour le porter de son montant actuel de 82.800 USD à 84.800 USD, par l'émission de 10 nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 100 USD chacune et la création et l'émission d'une classe supplémentaire d'actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS Sans Droit de Vote») pour un total de 10 MRPS Sans Droit de Vote de la Société, à savoir la Classe L de MRPS Sans Droit de Vote, avec un Dividende Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote (tel que défini dans les statuts de la Société) différent (la «Classe Supplémentaire de MRPS Sans Droit de Vote»), d'une valeur nominale de 100 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 11.849.840 USD, le tout étant intégralement libéré et payé par l'Actionnaire Unique par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation du capital social d'un montant de 2.000 USD et le paiement de la prime d'émission d'un montant de 11.849.840 USD par l'Actionnaire Unique au moyen d'un apport en numéraire de 11.851.840 USD (l'«Apport»).

Intervention - Souscription- Paiement

L'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire, a alors déclaré:

- souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 1.000 USD, et par conséquent de souscrire intégralement aux 10 actions ordinaires de la Société;

- souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 1.000 USD, et par conséquent à la Classe Supplémentaire de MRPS Sans Droit de Vote, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 11.849.840 USD comme suit:

-10 MRPS Sans Droit de Vote de Classe L, auxquelles une prime d'émission de 11.849.840 USD est attachée; le tout ayant été intégralement libéré au moyen de l'Apport.

Par conséquent, la totalité des 10 actions ordinaires et des 10 MRPS Sans Droit de Vote a été intégralement libérée au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été pleinement réalisé et le paiement requis ayant été fait, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier les articles 6 et 19 des statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 84.800 USD (quatre-vingt quatre mille huit cents U.S. dollars) composé des classes d'actions suivantes:

- 424 (quatre cent vingt-quatre) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"),
- 45 (quarante-cinq) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe A"),
- 45 (quarante-cinq) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe B"),
- 32 (trente-deux) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe C"),
- 48 (quarante-huit) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe D"),
- 32 (trente-deux) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe E"),
- 48 (quarante-huit) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe F"),
- 44 (quarante-quatre) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe G"),
- 44 (quarante-quatre) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe H"),
- 33 (trente-trois) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe I"),
- 33 (trente-trois) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe J"),
- 10 (dix) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe K"), et
- 10 (dix) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe L").

(les classes composées respectivement par les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B, les MRPS de Classe C, les MRPS de Classe D, les MRPS de Classe E, les MRPS de Classe F, les MRPS de Classe G, les MRPS de Classe H, les MRPS de Classe I, les MRPS de Classe J, les MRPS de Classe K et les MRPS de Classe L sont chacune ci-après désignée comme une "Classe de MRPS"; l'ensemble des actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote, quel que soit leur classe, est désigné ci-après comme les "MRPS sans Droit de Vote"; les MRPS sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après par les «Actions», ou chacune séparément une «Action», et les détenteurs d'Actions Ordinaires et/ou de MRPS sans Droit de Vote sont collectivement désignés ci-après comme les «Actionnaires»).

Toutes les Actions ont une valeur nominale de 100 USD chacune et sont entièrement souscrites et libérées.

Toutes les Actions sont nominatives.

Les droits de vote attachés à l'ensemble des MRPS sans Droit de Vote sont identiques.

Un registre des Actionnaires est tenu par la Société à son siège social. Le registre des Actionnaires doit documenter le nom et l'adresse de chaque Actionnaire tel que communiqués par ledit Actionnaire à la Société, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré par Action et, le cas échéant, la date et les informations relatives à tout transfert ou toute conversion d'Actions. Tout Actionnaire doit notifier par écrit à la Société son adresse et tout changement y relatif.

Le capital social et le capital social autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

La prime d'émission payée en relation avec les Actions Ordinaires et les MRPS sans Droit de Vote doit être comptabilisée dans des comptes de prime d'émission particuliers comme suit:

- Toute prime d'émission payée en relation avec des Actions Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Actions Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires») et une telle prime d'émission doit demeurer attachée aux Actions Ordinaires;

- Toute prime d'émission payée en relation avec une MRPS sans Droit de Vote doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des MRPS sans Droit de Vote (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS sans Droit de Vote»)

spécifique à la Classe de MRPS à laquelle les MRPS sans Droit de Vote appartiennent, et cette prime d'émission restera attachée à cette Classe de MRPS .

Art. 19. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice net de la Société peut être distribué par l'assemblée générale des Actionnaires comme suit:

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution si elle venait à redescendre sous le seuil de 10% du capital social.

Pour chaque exercice social, sur les bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables généralement reconnus au Grand-Duché de Luxembourg (le «Bénéfice Disponible»), chaque détenteur de MRPS sans Droit de Vote a droit à:

i. un premier dividende cumulatif préférentiel par MRPS sans Droit de Vote qu'il détient (le «Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote», le montant global des Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote étant ci-après dénommé le «Dividende Cumulatif Préférentiel») égal à 1% (un pour cent) de la valeur nominale ou du pair comptable de cette MRPS sans Droit de Vote; ces dividendes se calculant quotidiennement sur le fondement d'une année de 360 jours; et

ii. un dividende préférentiel par MRPS sans Droit de Vote qu'il détient (le «Dividende Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote», le montant global des Dividende Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote étant ci-après dénommé le «Dividende Préférentiel») d'un montant égal à une fraction dont le numérateur est égal, pour les MRPS de Classes A à J, à:

98% (quatre-vingt-dix-huit pour cent) de tout revenu et/ou toute plus-value, directs ou indirects, générés par l'(les) actif(s) financés par la Classe de cette MRPS sans Droit de Vote

moins toute dépense (y compris toute dépréciation de valeur) en relation avec ces actifs financés

moins toute partie des frais généraux attribuée à ces actifs financés proportionnellement à la valeur respective de ces actifs financés dans le total des actifs de la Société;

pour les MRPS de Classe K, à:

99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) de tout revenu et/ou toute plus-value, directs ou indirects, générés par l'(les) actif(s) financés par la Classe de cette MRPS sans Droit de Vote

moins toute dépense (y compris toute dépréciation de valeur) en relation avec ces actifs financés

moins toute partie des frais généraux attribuée à ces actifs financés proportionnellement à la valeur respective de ces actifs financés dans le total des actifs de la Société;

et pour les MRPS de Classe L, à:

99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) de tout revenu et/ou toute plus-value, directs ou indirects, générés par l'(les) actif(s) financés par la Classe de cette MRPS sans Droit de Vote

moins toute dépense (y compris toute dépréciation de valeur) en relation avec ces actifs financés

moins toute partie des frais généraux attribuée à ces actifs financés proportionnellement à la valeur respective de ces actifs financés dans le total des actifs de la Société;

et dont le dénominateur est égal au nombre des MRPS en circulation (dans la Classe de MRPS)

moins le montant du Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote

un tel Dividende Privilégié courant quotidiennement sur le fondement d'un année de 360 jours

Le Dividende Cumulatif Préférentiel est augmenté, par le montant du Dividende Cumulatif Préférentiel qui n'aurait pas été distribué, que ce soit en totalité ou en partie, au cours des derniers exercices sociaux.

Si le Bénéfice Disponible réduit du montant du Dividende Cumulatif Préférentiel, est suffisant pour distribuer le Dividende Préférentiel, en tout ou en partie, et que l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, ne prend pas de décision de distribution d'un tel Dividende Préférentiel, le montant du Dividende Préférentiel qui aurait dû être distribué aux détenteurs de MRPS sans Droit de Vote, sera automatiquement affecté à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve de MRPS sans Droit de Vote (le «Compte de Réserve des MRPS sans Droit de Vote») spécifique à la Classe de MRPS à laquelle cette MRPS sans Droit de Vote appartient, une telle réserve restant attachée à cette Classe de MRPS.

Après chaque (i) distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel et distribution du Dividende Préférentiel, ou (ii) distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel et affectation du Dividende Préférentiel au Compte de Réserve des MRPS sans Droit de Vote, le reliquat du Bénéfice Disponible pourra être distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Ce reliquat de bénéfices est alloué par l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution prise durant une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés et représentant plus de la moitié du capital social de la Société, décidant soit de le distribuer proportionnellement au nombre d'actions qu'il(s) détient (détiennent), soit de le reporter à nouveau, soit encore de l'allouer à une réserve distribuable.

Chaque détenteur d'Actions Ordinaires(s) a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à toutes les Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaire(s) qu'il détient dans la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte notarié, est estimé à quatre mille six cents Euros (4.600.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38986. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127470/352.

(100144648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.941.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor General Partner S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010127520/13.

(100145128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Xtreme (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.024.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59641 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127471/10.

(100144677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.941.

Le bilan au 30 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor General Partner S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010127521/13.

(100145129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Atlantic Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127523/10.

(100144801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Konter Sàrl, Société à responsabilité limitée,**(anc. Boucherie-Charcuterie KONTER S. à r.l.).**

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 42.966.

L'an deux mil dix.

Le neuf septembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Alain KONTER, boucher-charcutier, né à Differdange le 2 août 1962 (No. Matricule 19620802177), demeurant à L-3490 Dudelange, 8 rue Jean Jaurès.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Boucherie-Charcuterie KONTER Sàrl», (Matricule 19922410731), avec siège social à L-3490 Dudelange, 8 rue Jean Jaurès;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B42.966;

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C no. 217 du 13 mai 1993;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx le 17 mai 1993, publié au Mémorial C no. 420 du 13 septembre 1993;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx le 24 décembre 1993, publié au Mémorial C no. 235 du 31 mai 1995;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx le 23 février 1995, publié au Mémorial C no. 486 du 26 septembre 1995;

modifiée suivant assemblée générale sous seing privé du 21 juin 2002, publié au Mémorial C no. 1277 du 3 septembre 2002;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie le 7 août 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 45.909.

Lequel associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf, sowie die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien insbesondere die Vermietung und Verpachtung und alle Tätigkeiten welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern können. Ausserdem die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Uebertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes. Die Gesellschaft kann sich an die Gründung und Entwicklung jeder finanziellen industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes."

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en «KONTER Sàrl».

Troisième résolution:

Suite à ce changement de dénomination l'article 1^{er} des statuts est à lire comme suit: «La société prend la dénomination de KONTER Sàrl».

Quatrième et Dernière résolution:

L'associé unique décide de changer les statuts de la langue française en l'allemande.

Suit le texte en langue allemande:

Vor Uns Christine DOERNER, Notar im Amtssitz zu Bettemburg.

Ist erschienen:

Herr Alain KONTER, boucher-charcutier, geboren zu Differdingen, am 2. August 1962 (Matricule No. 19620802177), zu L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès wohnend.

Dieser Erschienene ersuchte den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée unipersonnelle) wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „KONTER Sàrl“

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Dudelange.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf, sowie die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien insbesondere die Vermietung und Verpachtung und alle Tätigkeiten welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern können. Ausserdem die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Uebertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes. Die Gesellschaft kann sich an die Gründung und Entwicklung jeder finanziellen industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes."

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWOELF TAUSEND FUENF HUNDERT EURO (EURO 12.500.-) und ist eingeteilt in FUENF HUNDERT (500) Geschäftsanteile zu je FUENF UND ZWANZIG EURO (EURO 25.-).

Diese Geschäftsanteile werden ganz durch den vorgenannten Gesellschafter gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWOELF TAUSEND FUENF HUNDERT EURO (EURO 12.500.-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 8. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von dem Gesellschafter ernannt und abberufen.

Der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls der Gesellschafter nicht anders bestimmt, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Art. 9. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben des verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 11. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- Der verbleibende Betrag steht dem Gesellschafter zur Verfügung.

Art. 12. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem Gesellschafter ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der Gesellschafter bestimmt über die Befugnisse der Liquidatoren.

Art. 13. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

- zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt Herr Alain KONTER, vorgeannt, der die Gesellschaft rechtmässig durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes est estimé à la somme de MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Konter, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 13 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10860. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 15 septembre 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010127889/129.

(100144593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Beltone MidCap Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010127527/10.

(100144847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

AMEVA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.832.

Les associés ont pris les décisions suivantes le 5 février 2010:

L'adresse du siège social est transférée au 26 Bd Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.
Signature

Référence de publication: 2010127525/12.

(100144786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BAEK-IMMO FinCo 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.307.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010127528/13.

(100144809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sodevim).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.425.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SODEVIM", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34425, constituée par-devant Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 29 du 29 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 3 décembre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n°622 du 22 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de la dénomination "SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

“Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)”.

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»):”.

2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.”.

3. Refonte des statuts de la société.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et la dénomination "SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial" et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

“Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»):”.

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.”.

Troisième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

“Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize Cents (EUR 123.946,76) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Titre III. Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).".

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010127423/254.

(100144531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Traviata Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 101.993.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juin 2010 à 9.00 heures.

L'assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Le-thuillier en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboulet SA. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18 B Rue de la Chapelle L-8017 Strassen, et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73846, pour une durée de 6 années. Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010127633/19.

(100144670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Brown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 48.780.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127529/10.

(100144855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Brown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 48.780.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127530/10.

(100144857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Corporate Credit (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 81.490.

Les comptes annuels au 30 Avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127531/10.

(100144866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Ocean Wave S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 185.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 134.097.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of “Ocean Wave S.à r.l.”, (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 134097, incorporated by deed of the undersigned notary dated 5 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 10 of 4 January 2008.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 20th April 2009 published in the Mémorial number 943 of 5th May 2009.

The meeting was presided by Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the said attendance list that all five thousand eight hundred (5,800) shares in issue, were represented at the present general meeting.

3. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

4. The agenda of the meeting was as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one hundred forty-five thousand Pound Sterling (£145,000) to one hundred eighty-five thousand Pound Sterling (£185,000) by the issue of one thousand six hundred (1,600) new shares of a nominal value of twenty-five Pound Sterling (£25) each.

B. Subscription and payment of the new shares to be issued by Balmoral Capital I LP and Balmoral Capital A LP and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Company’s articles of incorporation.

The decisions taken by the shareholders are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from one hundred forty-five thousand Pound Sterling (£145,000) to one hundred eighty-five thousand Pound Sterling (£185,000) by the issue of one thousand six hundred (1,600) new shares of a nominal value of twenty-five Pound Sterling (£25) each.

The new shares referred to above have been subscribed to and paid in full in cash as follows:

Subscriber	Number of Shares	Aggregate Subscription Price (£)
Balmoral Capital I LP	1,068	£26,700.
Balmoral Capital A LP	532	£13,300.
Total	1,600	£40,000.

(1) Balmoral Capital I LP, and

(2) Balmoral Capital A LP, both being limited partnership, with principal place of business at Cassini House, 57-59 St. James Street, London SW1A 1LD, and both acting by their general partner, Balmoral Partners Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey with registered office at c/o JPM Administration Services (C.I.) Limited, P.O. Box 334, Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 3UF, represented by Me Katia Panichi, aforementioned, pursuant to proxies and subscription forms dated __ September 2010 which having been signed by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the Company’s articles of incorporation as follows:

“The issued share capital of the Company is set at one hundred eighty-five thousand Pound Sterling (£185,000) divided into seven thousand four hundred (7,400) shares with a nominal value of twenty-five Pound Sterling (£25) each.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Ocean Wave S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134097, constituée par acte du notaire soussigné, daté du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 10 du 4 janvier 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné daté du 20 avril 2009 publié au Mémorial numéro 943 du 5 mai 2009.

L'assemblée générale était présidée par Katia Panichi, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée à ce document pour être soumise avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

2. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les cinq mille huit cents (5.800) parts en émission, sont représentées à la présente assemblée générale.

3. Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leur droit à toute convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de cent quarante-cinq mille Livres Sterling (£145.000) à cent quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (£185.000) par l'émission de mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£25).

B. La souscription et le paiement des nouvelles parts sociales devant être émises par Balmoral Capital I LP et Balmoral Capital A LP et par conséquent la modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

Les décisions prises par les associés sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent quarante-cinq mille Livres Sterling (£145.000) à cent quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (£185.000) par l'émission de mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£25).

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (£)
Balmoral Capital I LP	1.068	£26.700.
Balmoral Capital A LP	532	£13.300.
Total	1.600	£40.000.

(1) Balmoral Capital I LP, et

(2) Balmoral Capital A LP, toutes deux des limited partnership, ayant leur principal établissement à Cassini House, 57-59 St. James Street, Londres SW1A 1LD, et toutes deux agissant par l'intermédiaire de leur general partner, Balmoral Partners Limited, une société constituée sous le droit de Guernsey ayant son siège social au c/o JPM Administration Services (C.I.) Limited, P.O. Box 334, Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 3UF, représentés par Me Katia Panichi, ci-dessus mentionné, suivant des procurations et formulaires de souscription datés du __ septembre 2010 qui ont été signés par les membres du bureau et le notaire soussigné, et qui resteront annexés au présent acte en vu de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

La preuve du paiement du prix a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation du capital social qui précède, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent quatrevingt-cinq mille Livres Sterling (£185.000) divisé en sept mille quatre cents (7.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£25) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant à la Société à la suite de son augmentation du capital social sont évalués à environ € 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg à la date mentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: K.Panichi, A.Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127353/136.

(100145029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cipafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127532/10.

(100144805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Tufnell Park S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.742.

Veillez prendre note que conséquemment à notre lettre de démission datée du 13 septembre 2010, nous avons démissionné avec effet au 6 septembre 2010 de nos fonctions de gérant dans la société TUFNELL PARK S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 131.742.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010127630/14.

(100144828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Clairam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127533/10.

(100144832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Collins du Marquisat Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.
R.C.S. Luxembourg B 102.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127534/10.

(100144557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand ten, on the thirty first day of August.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Maître Nathalie HOULLÉ, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting as special attorney of ORIFLAME COSMETICS S.A. (here after "the Company") pursuant to a resolution of the board of directors passed on 10 August 2010.

A copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated under the name of "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of Mr. Georges ALTWIES, notary residing then in Dudelange on 22 January 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 61 dated 16 May 1970, the articles of the Company having been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr. Gérard LECUIT on 29 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company is fixed at seventy one million ninety five thousand four hundred ten Euros (EUR 71,095,410) represented by fifty six million eight hundred seventy six thousand three hundred twenty eight (56,876,328) shares of no nominal value.

3. According to article 5 paragraph 2 sentence 1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euros (EUR 102,400,000.-) and article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders, and notably to issue on these terms up to two million one hundred thousand (2,100,000) shares to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan.

4. During its meeting dated 10 August 2010, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighteen thousand six hundred ninety three Euros and seventy five Cents (EUR 118,693.75) within the authorised share capital by the issue of ninety four thousand nine hundred fifty five (94,955) new shares of the Company of no nominal value with exclusion of pre-emption rights of existing shareholders, and with an aggregate share premium of three million six hundred six thousand three hundred ninety Euros and ninety Cents (EUR 3,606,390.90).

5. A list containing the name of the subscribers, the number of shares subscribed and the exercise price paid is attached to the present deed to be registered with it.

6. It results from the exercise of the rights that the aggregate amount of three million seven hundred twenty five thousand eighty four Euros and sixty five Cents (EUR 3,725,084.65) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

"The share capital of the Company is fixed at seventy one million two hundred fourteen thousand one hundred three euros and seventy five cents (EUR 71,214,103.75) represented by fifty six million nine hundred seventy one thousand two hundred eighty three (56,971,283) shares of no nominal value."

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the companies act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

111436

Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately three thousand Euro (EUR 3,000).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Nathalie HOULLÉ, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORIFLAME COSMETICS S.A. (ci-après «la Société»), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société prise en réunion en date du 10 août 2010.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous la dénomination de "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par-devant Maître Georges ALTWIES, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 16 mai 1970, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT en date du 29 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante et onze millions quatre vingt quinze mille quatre cent dix euros (EUR 71.095.410), représenté par cinquante six millions huit cent soixante seize mille trois cent vingt huit (56.876.328) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Aux termes de la première phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (EUR 102.400.000.-), et la seconde phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et notamment d'émettre selon ces termes jusqu'à deux millions cent mille (2.100.000) actions aux personnes exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2008.

4. Lors de sa réunion du 10 août 2010, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dix huit mille six cent quatre vingt treize euros et soixante quinze cents (EUR 118.693,75) dans les limites du capital autorisé par l'émission de quatre vingt quatorze mille neuf cent cinquante cinq (94.955) nouvelles actions de la Société sans indication de valeur nominale avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent six mille trois cent quatre vingt dix euros et quatre vingt dix cents (EUR 3.606.390,90).

5. Une liste contenant le nom des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le prix d'exercice payé est jointe au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

6. Il résulte de l'exercice des droits que le montant total de trois millions sept cent vingt cinq mille quatre vingt quatre euros et soixante cinq cents (EUR 3.725.084,65) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante et onze millions deux cent quatorze mille cent trois euros et soixante quinze cents (EUR 71.214.103,75) représenté par cinquante-six millions neuf cent soixante et onze mille deux cent quatre vingt trois (56.971.283) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais, Évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à trois mille Euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: N.HOULLÉ, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39296. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127357/115.

(100145069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Collins du Marquisat Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 102.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127535/10.

(100144559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Collins du Marquisat Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 102.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127536/10.

(100144563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and ten, the twenty-fifth day of August before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the manager of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, SCA, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349 (the Company), by virtue of a resolution taken by the manager of the Company (the Manager) on 2 August 2010.

An extract of resolutions of the Manager including the above-mentioned resolution of the Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1901 of 10 October 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 July 2010, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 27,200,000 (twentyseven million two hundred thousand dollars of the United States of America) represented by 27,200 (twenty-seven thousand two hundred) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Manager resolved on 2 August 2010 to, inter alia:

(i) increase the share capital of the Company by an amount of USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 177,200,000 (one hundred seventy-seven million and two hundred thousand dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase) by the creation and issuance of 150,000 (one hundred and fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any manager of the Manager or any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the share capital increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the share capital increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Christophe Balthazard, prenamed, acting in the name and on behalf of the Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Christophe Balthazard, pre-named, declares that the Manager (i) eliminated the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares and (ii) accepted the subscription on 2 August 2010 of the New Shares by PayPal 2 S.à r.l., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America).

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of one hundred and seventy-seven million and two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 177,200,000) divided into one hundred and seventy-seven thousand and two hundred (177,200) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août, par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de l'associé commandité de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2224, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (la Société), en vertu d'une décision prise par l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) le 2 août 2010.

Un extrait des résolutions de l'Associé Commandité contenant ladite décision de l'Associé Commandité restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 28 juillet 2006 suivant un acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 14 juillet 2010 par un acte du notaire instrumentant, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 27.200.000 USD (vingt-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 27.200 (vingt-sept mille deux cents) actions ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise l'Associé Commandité à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) L'Associé Commandité a décidé le 2 août 2010 notamment:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 150.00.000 USD (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 177.200.000 USD (cent soixante-dix-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Actions) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 150.000.000 USD (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout gérant de l'Associé Commandité ou à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Actions, l'Associé Commandité devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Christophe Balthazard, précité, agissant au nom et pour compte de l'Associé Commandité, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions.

(f) A la suite de quoi, Christophe Balthazard, précité, déclare que l'Associé Commandité a (i) supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et (ii) accepté la souscription des Nouvelles Actions par PayPal 2 S.à r.l., au moyen d'une contribution en numéraire de 150.000.000 (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique)USD.

La contribution en numéraire ci-dessus de 150.000.000 USD (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été allouée au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 150.000.000 USD (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de cent soixante-dix-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 177.200.000) représenté par cent soixante-dix-sept mille deux cent (177.200) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Balthazard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010 Relation: EAC/2010/10392 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127361/132.

(100144789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Immo-Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 92.525.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 septembre 2010

1. Le Conseil décide de nommer Madame Colette CONTENCIN, née le 15 juillet 1956 à Issy les Moulineaux (France), demeurant au 17, rue Duroc, F-75007 Paris, en qualité d'administrateur-délégué de la Société et décide en outre que sa fonction d'Administrateur-délégué est attachée à son mandat d'administrateur.

2. Le Conseil décide de nommer Madame Colette CONTENCIN, préqualifiée, en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société et décide en outre que sa fonction de Président est attachée à son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127745/14.

(100144972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Collins du Marquisat Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.
R.C.S. Luxembourg B 102.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127537/10.

(100144564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Collins du Marquisat Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.
R.C.S. Luxembourg B 102.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127538/10.

(100144567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 178.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and ten, the twenty-fifth day of August before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole manager of PayPal 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Company), by virtue of a resolution taken by the sole manager of the Company (the Sole Manager) on 2 August 2010.

An extract of resolutions of the Sole Manager including the above-mentioned resolution of the Sole Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 19 September 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2501 of 13 October 2008. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 28,000,000 (twentyeight million dollars of the United States of America) represented by 28,000 (twenty-eight thousand) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Sole Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Sole Manager resolved on 2 August 2010 to, inter alia:

(i) increase the share capital of the Company by an amount of USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 178,000,000 (one hundred and seventy-eight million dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase) by the creation and issuance of 150,000 (one hundred and fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Sole Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Christophe Balthazard, prenamed, acting in the name and on behalf of the Sole Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Christophe Balthazard, pre-named, declares that the Sole Manager has accepted the subscription on 2 August 2010 of the New Shares by PayPal PTE. LTD., being the sole shareholder of the Company, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America)

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 150,000,000 (one hundred and fifty million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at one hundred and seventy-eight million dollars of the United States of America (USD 178,000,000) represented by 178,000 (one hundred seventy eight thousand) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août, par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant unique de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant unique de la Société (le Gérant Unique) le 2 août 2010.

Un extrait des résolutions du Gérant Unique contenant ladite décision du Gérant Unique restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 19

septembre 2008 suivant un acte de maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2501 du 13 octobre 2008. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 28.000.000 USD (vingt-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 28.000 (vingt-huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant Unique à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles parts sociales dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) Le Gérant Unique a décidé le 2 août 2010 notamment:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 150.000.000 USD (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 178.000.000 USD (cent soixante-dix-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelle parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 150.000.000 USD (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant Unique devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Christophe Balthazard, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

(f) A la suite de quoi, Christophe Balthazard, précité, déclare que le Gérant Unique a accepté la souscription des Nouvelles Parts Sociales par PayPal PTE. LTD., l'associé unique de la Société, au moyen d'une contribution en numéraire de 150.000.000 USD (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La contribution en numéraire ci-dessus de 150.000.000 (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) USD a été allouée au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 150.000.000 USD (cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de cent soixante-dix-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 178.000.000) représenté par cent soixante dix-huit mille (178.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Balthazard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127362/131.

(100144777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Collins du Marquisat Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.
R.C.S. Luxembourg B 102.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127539/10.

(100144568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

CIGEP S.A., Compagnie Immobilière de Gestion de Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 75.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127540/10.

(100144683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Elite Print S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.280.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratsitzung vom 9. August 2010

- Gemäss Artikel 64 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 die Handelsunternehmen betreffend, ernennen die Verwaltungsratsmitglieder Herrn François LANNERS zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats für die Dauer seines Mandates, d. h. bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Elite Print S.A.

F. LANNERS / L. RÖLL

Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B und Vorsitzender des Verwaltungsrats / Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A

Référence de publication: 2010127917/14.

(100144746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Conessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 85.391.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127542/10.

(100144851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Silicium Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 155.567.

STATUTS

L'an deux mille dix, le sept septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

SILICIUM TRADING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet le négoce en pièces détachées informatiques et périphériques.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielle et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juin en 2011.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10775. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127420/106.

(100144650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Goo Goos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.016.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 14 octobre 2009, numéro de dépôt L090157617.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010127560/15.

(100144835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 80.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010127546/10.

(100144846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

BJ General Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 106.905.

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique qui s'est tenue en date du 8 septembre 2010, les mandats de

- M. John Geis;
- M. John Lohman; et
- M. Marc Feider

ont été renouvelés pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJ General Holdings

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010127891/19.

(100144964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cubros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.764.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127544/10.

(100144856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Confira Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127543/10.

(100144815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Druster HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.929.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Druster Holdco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010127545/13.

(100145133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Varcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.566.

STATUTS

L'an deux mil dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Monsieur Roland DE CILLIA, employé, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

en vertu d'une procuration générale donnée le 3 février 2009.

2.- La société "CARDALE OVERSEAS INC.", ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Roland DE CILLIA, employé, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

en vertu d'une procuration générale donnée le 3 février 2009

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de " VARCAS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets, marques, licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) TASWELL INVESTMENTS LTD, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) CARDALE OVERSEAS INC, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a.- La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), représentée par Monsieur Roland DE CILLIA, expert comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

b.- La société "CARDALE OVERSEAS INC.", ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (Iles Vierges Britanniques), représentée par Monsieur Roland DE CILLIA, expert comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

c.- La société "KELWOOD INVESTMENTS LTD", ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert comptable, né le 26 mars 1973 à Ettelbruck (L), demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Benoy Kartheiser Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg N° B 33.849).

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les mandataires des comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. DE CILLIA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2527. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127463/154.

(100144630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

GSC European Credit Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.753.

—
Les comptes pour la période du 1^{er} janvier au 30 décembre 2009 (date de liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010127564/11.

(100144868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 63.960.

—
Le rapport annuel de la société de gestion en date du 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC ASSET MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

C. Wolf

Référence de publication: 2010127549/12.

(100144578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

S&H Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 155.576.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Augusto BIZZINI, administrateur de sociétés, né le 17 avril 1972 à Caneggio (Suisse), domicilié à CH-6976 Castagnola, Via San Giorgio 25 (Suisse);

2.- Monsieur Carlo BOATTI, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1975 à Aristau (Suisse), domicilié à CH-6900 Lugano, Via Cantonale 1 (Suisse).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de S&H Holding S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Augusto BIZZINI, prénommé, cent soixante actions;	160
2.- Monsieur Carlo BOATTI, prénommé, cent soixante actions;	<u>160</u>
Total: trois cent vingt actions;	320

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a.- Monsieur Augusto BIZZINI, administrateur de sociétés, né le 17 avril 1972 à Caneggio (Suisse), domicilié à CH-6976 Castagnola, Via San Giorgio 25 (Suisse);
 - b.- Monsieur Carlo BOATTI, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1975 à Aristau (Suisse), domicilié à CH-6900 Lugano, Via Cantonale 1 (Suisse);
 - c.- Monsieur Valerio RAGAZZONI, administrateur de sociétés, né le 16 août 1943 à Lezzeno (Italie), domicilié professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 3.- La société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
- 4.- L'adresse du siège social est établie à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerhard NELLINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2010. Relation GRE/2010/2829. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127398/228.

(100144863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 63.960.

Le rapport annuel de la société de gestion en date du 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC ASSET MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

C. Wolf

Référence de publication: 2010127550/12.

(100144584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Tufnell Park S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 131.742.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 9 octobre 2007 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Luxembourg R.C.S. B 15302

Siège social: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

et

TUFNELL PARK S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B 131.742

Siège social: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Capital social: EUR 12,500

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010127631/20.

(100144830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 63.960.

Le rapport annuel de la société de gestion en date du 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC ASSET MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

C. Wolf

Référence de publication: 2010127551/12.

(100144588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Enton 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.934.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Enton 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010127552/13.

(100145131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Fin Po S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127556/10.

(100145030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Fluinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 72.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127557/10.

(100144814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Gea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 94.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010127558/12.

(100145059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 114.002.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenue au siège social le 22 février 2008, que:

Suite au départ de Monsieur James Bull, le Conseil d'administration confirme à l'unanimité la nomination de Monsieur Marc Schorestene ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, en qualité de délégué à la gestion journalière de la société et la représentation de celle-ci, en ce qui concerne cette gestion journalière, pour une durée illimitée et à partir du 1^{er} Mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010127932/17.

(100144530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.
